Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 10

Artikel: Vaud : Bureau de l'égalité en danger

Autor: sk

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280138

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Emilie Kempin-Spiry

Plaque commémorative

(pbs) – Une plaque a été apposée le 8 novembre sur la maison natale de cette grande pionnière des droits de la femme qu'a été Emilie Kempin-Spiry. Première femme juriste, elle s'est vu refuser en 1887 par le Tribunal fédéral le droit de pratiquer le barreau parce qu'elle n'avait pas le droit de vote.

La Faculté de droit de l'Université de Zurich lui refuse également le droit d'enseigner le droit romain, sa spécialité. Elle émigre aux Etats-Unis et ouvre, avec succès, à New York, une faculté de droit pour les femmes. Mais sa famille ne s'habitue pas aux Etats-Unis et rentre à Zurich. Après un nouvel échec à la faculté, Emilie tente sa chance à Berlin comme expert en droit international. Mais elle s'épuise en vains efforts pour subsister. Les nerfs brisés, elle entre à la Fridmatt à Bâle et bientôt se cherche une place d'employée de maison. Mais elle est atteinte d'un cancer et meurt le 12 avril 1901.

Evelyn Hasler a récemment écrit sa biographie, qui a été publiée en feuilleton dans la *Neue Zürcher Zeitung,* sous le titre *La Femme aux Ailes de Cire.* Une lectrice d'Altstetten, Margrit Wyder, a alors eu l'idée d'honorer la mémoire d'Emilie Kempin par la pose d'une plaque sur la cure d'Altstetten. C'est son petit-fils qui l'a dévoilée.

Vaud

Bureau de l'égalité en danger

(sk) – Créé en 1990 pour une durée de deux ans, le Bureau de l'égalité de la ville de Lausanne compte ses derniers jours d'existence. Suite à son adhésion à l'association Pacte, en 1988, la Commune s'était engagée à établir un diagnostic de la situation des femmes dans les différents secteurs de l'administration communale. Un rapport a suivi, permettant de mettre en lumière une disparité des conditions salariales et des possibilités de promotion pour les femmes. Mandatée pour apporter des éléments qualitatifs à ce rapport quantitatif, Mme Diem-Huyen Dentan fut alors désignée déléguée à l'Egalité.

Elle avait pour mission de vérifier les conditions d'égalité dans les différents secteurs, de proposer des mesures d'action, de constituer une documentation relative aux questions d'égalité, d'informer et de «conscientiser tous les fonctionnaires lausannois afin d'éveiller les mentalités». Son mandat arrive ce mois-ci à échéance et ne sera pas renouvelé.

Par voie de motion, Isabelle Zuppiger a demandé en 1990 que des mesures soient prises pour améliorer la situation des femmes dans l'administration communale, notamment en instaurant des «quotas». De son côté, Odile Jaeger réclame un cahier des charges des fonctions communales afin de réaliser une véritable égalité des salaires.

Une commission consultative a proposé le maintien d'un demi-poste pour la coordination de plans sectoriels d'actions concrètes au sein des services.

Si la Municipalité propose au Conseil d'accepter le crédit de 60 000 fr., elle préfère la solution d'un ou d'une fonctionnaire déchargé-e d'une partie de son temps pour cette mission. La décision par le Conseil communal devrait intervenir ces prochains jours déjà.

Femmes et Académie

L'Université de Lausanne se veut internationale, écologique et féministe. Quelle est la situation actuelle des femmes dans l'Alma mater? Fin octobre, quelques précisions ont été apportées lors de la conférence de presse annonçant la nouvelle année académique.

Lentement mais sûrement, la femme prend sa place dans cet univers élitaire, autrefois fief réservé de la gent masculine. Comme dit le proverbe, *chi va piano va sano.*

C'est ainsi qu'aujourd'hui la moitié des maîtres assistants et professeurs assistants, nommés dans le cadre des mesures fédérales pour la relève, sont des femmes.

Cependant, malgré une croissance régulière, leur proportion dans le corps enseignant est encore basse. Elles sont dorénavant 348 sur 1396 enseignants, à savoir 4,93% des professeurs ordinaires, 4,88% des professeurs extraordinaires, 12% des professeurs associés, 25% des assistants, 16,13% des professeurs invités, 24,53% des suppléants, 11,54% des privat docent, 17,46% des agrégés, 31,25% des maîtres assistants et 73,68% des lecteurs. *Peuvent mieux faire...*

Si nous prenons les facultés les unes après les autres, au niveau du corps professoral la Faculté de droit comprend deux femmes, alors qu'elles sont six en lettres, trois en sciences sociales et politiques (SSP), quatre en sciences, six en médecine, trois à l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) et... zéro en théologie! Soit un modeste total de 24 femmes sur un effectif de 347 professeurs.

Par contre, sur l'ensemble des étudiants de l'UNIL, les filles sont désormais légèrement plus nombreuses que les garçons!

L'Université de Lausanne est à ce titre l'une des plus féministes de Suisse. «Nous devons donner aux étudiantes des modèles d'identification féminins. Elles ne doivent pas se contenter par avance d'une carrière au rabais» affirme Angelika Bishof-Delaloye, déléguée pour la question féminine au sein de l'UNIL, qui a dressé un catalogue des embûches qui se dressent sur la carrière des étudiantes.

Les femmes doivent en effet toujours investir plus pour leur carrière que les hommes, car les critères d'évaluation ont été faits par les hommes pour les hommes, à une époque où la femme assurait au foyer l'intendance de la carrière de son époux et maître! Malgré les transformations de la société, les critères de sélection et d'évaluation n'ont pas changé.

Si l'on veut que de jeunes «chercheuses» s'engagent dans une carrière académique, il faut leur offrir des conditions de vie décente. La limite d'âge pour recevoir une bourse de recherche est fixée à 36 ans. Les femmes n'ont alors pas achevé d'élever leurs enfants et sont donc écartées. Il faudrait aussi introduire plus largement le travail à temps partiel, surtout en médecine où l'horaire «normal» est de soixante heures hebdomadaires!

Souvent, les femmes ne sont pas volontairement discriminées, mais elles hésitent à travailler à 150%, car elles ont d'autres priorités. Autre point litigieux: si le mari obtient une bourse pour poursuivre sa recherche à l'étranger, la femme le suit avec toute la famille. Si une femme reçoit une bourse, le mari ne la suit pas; c'est la femme qui renonce à partir! Les deux partenaires d'un couple devraient plutôt pouvoir obtenir des bourses offrant à chacun un stage de formation/recherche en dehors de l'université.

Des mesures plus complexes seront nécessaires pour inciter les jeunes femmes à construire leur carrière scientifique dès le début et à ne pas se laisser submerger par les tâches quotidiennes qui leur sont confiées, aussi exaltantes qu'elles puissent être! Il ne s'agit pas de privilégier les femmes au nom d'une égalité mal comprise, mais de cultiver au contraire la différence. Les différences sont bénéfiques, elles permettent aux femmes d'apporter la richesse de leur féminité au lieu de s'adapter au comportement masculin. **Simone Collet**